



CONSEIL MUNICIPAL Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du mardi 30 juin 2022

compte-rendu N°19/06/2022

Le 30 juin 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Ambrosino Eric, Bruyère-Isnard Thierry, Bernard Julien, , Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie ,Solignac Michelle ,Rodier Muriel.

Absents excusés : Antoniotti Danièle Brundo Jean, David Delorme, Blanchart-Dabrowsky Noémie, Chalvet Cathy, Margotton Magalie,

Procurations :

Margotton Magalie à Solignac Michelle

Chalvet Cathy à Bernard Julien

Antoniotti Danièle à Laurant Thierry

la séance s'est tenue en présence du public et en visio en direct sur la page facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du mardi 10 mai 2022
- 3- Aménagement du carrefour des champs (Sauvas) entre RD351/RD104
- 4- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
- 5- Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du dispositif « Atout ruralité »
- 6- Décisions modificatives N°1 sur le budget communal
- 7- Décisions modificative N° 2 sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement
- 8- Contrat d'assistance de maîtrise d'ouvrage avec le SDEA afférent à l'aménagement de locaux pour l'amélioration de offre de santé sur la commune.
- 9- Proposition de vente de parcelles d'un particulier à la commune
- 10- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 9 , le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (3)

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 sont prolongées à savoir 2 procurations par personne. Bien que la séance soit ouverte au public, nous maintenons la diffusion en direct, sur facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du mardi 10 mai

Monsieur le Maire demande si il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

3- Aménagement du carrefour des champs (Sauvas) entre RD351/RD104

Monsieur le Maire précise que avons travaillé avec le SDEA. Cette étude de 6000 euros a été financée pour moitié par le conseil départemental. Deux projets ont été présentés. Un « tourne à gauche » et un « rond-point ». le rond-point retint l'attention du conseil municipal ; il est un peu moins cher que le tourne à gauche et plus sécurisant. Pour réaliser cette opération ,il est nécessaire d' acquérir un certain nombre de terrains situés en Zone N (non constructible). A ce stade de réflexion, on ne peut pas préciser si c'est la Commune ou le Département de l'Ardèche qui fera l'acquisition de ces parcelles. Monsieur le Maire précise que c'est une première ébauche et propose au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet.

Nous ferons une rencontre avec les riverains pour les informer du projet et prendre en compte dans la mesure du possible leurs remarques

Ce rond-point est le premier de l'Ardèche en venant du Gard, il pourrait être en lien avec une mise en valeur du territoire. Aussi ;il est nécessaire de connaître les intentions du Département. Monsieur le Maire rencontrera à ce sujet le Président du Conseil départemental.

M Rio Jean-Luc intervient et demande si la voie douce est intégrée dans l'aménagement du projet.

Monsieur le Maire précise que la voie douce passe par les tunnels mais que la circulation des vélos venant de Gagnières ou du hameau des Champs doit être pris en compte. Les arrêts de bus notamment scolaires seront intégrés au projet.

Julien Bernard trouve que le projet est une bonne réponse à la sécurité. Cela va permettre une décélération importante. Et une sécurisation des lieux.

Après ce

débat, monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement à la suite de ce projet.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

4- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

Monsieur le Maire indique que suite à une réforme portant sur la publicité des actes administratifs , nous pouvons délibérer pour conserver plusieurs types de support de communication car nous sommes une commune de moins de 3500 habitants.

Les modalités d'affiche retenues :

- L'affichage
- La publication papier
- La publication sous forme électronique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur ces modalités d'affichage

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

A cette occasion , nous souhaitons préciser permettre aux personnes qui souhaiteraient mettre en œuvre l'application ILLIWAP sur le smartphone et qui rencontrerait quelques difficultés que nous sommes à leur disposition pour une petite formation collective ou individuelle.

5- Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du dispositif « Atout ruralité »

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental a mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières pour les communes. Ce dispositif permet aux communes d'avoir des aides :

- Sur des projets de réfections de voirie (Pacte routier)

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

- Sur des projets communaux autres (soutien à l'investissement local)

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

Monsieur le Maire que nous avons plusieurs projets en cours. Il propose au conseil municipal de délibérer sur les demandes subventions pour l'année 2022 :

- Programme de réfection des routes communales pour un montant maximum de 50000 euros
- Projet de travaux concernant l'école

Nous avons déjà l'autorisation du conseil municipal pour les projets d'installation de jeux d'enfants sur la place de la Gare et de l'aire de camping-car.

6- Décisions modificatives N°1 sur le budget communal

Monsieur le Maire présente une décision modificative du compte 2188-121 vers le compte 218-71 pour un montant de 1500 euros afin de faire face aux dépenses pour le projet concernant les travaux dans la forêt communal. Au budget la somme prévue au budget était en hors taxes.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

7- Décisions modificative N° 2 sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente une décision modificative du compte 022 (dépenses imprévus) au compte 6542 pour un montant de 655,02 concernant un effacement de dettes prévu au budget 2021 mais que l'on n'avait pas reporté au budget 2022.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

8- Contrat d'assistance de maitrise d'ouvrage avec le SDEA afférent à l'aménagement de locaux pour l'amélioration de offre de santé sur la commune.

Nous travaillons actuellement avec le SDEA pour un projet visant à améliorer l'offre de santé sur la commune en lien avec le territoire et la CTPS (communauté territoriale professionnelle de Sante) . Pour cela , nous avons constitué un groupe de travail avec les professionnels de santé de la commune pour faire le point sur l'existant mais aussi des besoins futurs. Comment permettre l'installation de nouveaux praticiens comme un kinésithérapeute mais aussi comment permettre l'installation d'un autre médecin. Nous avons la chance d'avoir sur la commune le docteur FAubry qui par son expertise nous conseille dans l'élaboration de ce projet.

La mission de réalisation d'un programme afférent à l'aménagement des locaux pour l'amélioration de l'offre de santé pourrait être confiée au SDEA pour un montant de 2430 euros HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

9- Proposition de vente de parcelles d'un particulier à la commune

Monsieur le Maire a été contacté par un notaire. A la demande d'un propriétaire souhaitant vendre deux parcelles situées en Zone N sur la commune de Saint Paul le jeune sur la route conduisant au Mazel.

Les deux parcelles A164 et A165 ont une surface totale de 3500 m². Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces deux parcelles pour un montant de 500 euros sans compter les frais notariaux qui seraient à notre charge.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

Informations diverses

- Le plan local d'urbanisme intercommunal :

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 27 juin 2022 pour cette prise de compétence. De ce fait, les communes ont 3 mois pour délibérer à leur tour sur ce transfert de compétence. Monsieur le Maire rappelle que si 4 communes s'opposent représentant plus de 20 % de la population, le transfert de la compétence est rejeté.

- Les festivités du mois de juillet :

Jean-Luc Rio fait un point sur les festivités à venir. La Fête foraine aura lieu le Deuxième dimanche du mois de juillet avec des animations prévues dans les deux bars. Il n'y aura pas de bal ni buvette car le comité des fêtes a été dissous. Les jeudis de la pétanque débuteront à la mi-juillet. Le festival des Contes éclatés aura lieu du 9 au 17 juillet. Cinéma de plein air « 3 séances » dans le jardin Elie Vedel.

Les festivités du 14 juillet avec si tout va bien le feu d'artifices le 13 juillet. La mairie envisage de prendre en charge financièrement le bal du 13 juillet. Le 14 juillet le traditionnel vide-grenier de la MAM « les Parpaillous »

On peut se féliciter de l'arrivée de nouveaux commerces comme le houblon noir et une boutique de Olea traiteur.

- Un point sur les projets en cours :

Une pré-étude est lancée pour étudier la faisabilité de transfert des courts de tennis au stade avec création d'un vestiaire polyvalent.

Une étude est lancée pour revoir l'implantation du container à carton et des bacs à ordures ménagères sur la place de la gare

Une étude est lancée pour améliorer l'intersection du passage des mineurs avec la rue Louis Roux.

- Plantation d'arbres :

Nous devons accélérer la plantation d'arbres sur le territoire communal afin de maintenir de la fraîcheur. Une opération de plus grande ampleur sera lancée en octobre /Novembre.

Une question des habitants assistant au conseil municipal sur le fait qu'une barrière des jeux d'enfants est en mauvais état.

Des arbres sont à élaguer sur le chemin de la Claysse car ils sont trop près des habitations.

La séance est levée à 21h50

L'ensemble des débats est disponible sur la page facebook de la commune

Le Maire



Thierry Bruyère-Isnard

Thierry BRUYÈRE-ISNARD.

Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant